

la lutte contre le crime organisé, et en même temps, il a aboli la peine capitale. Un homme très logique! L'abolition de la peine capitale démontre simplement qu'aujourd'hui, ce n'est pas grave: tu fais ce que tu veux, on va te pénaliser, tu paies ta caution et tu ressorts et tu te promènes. Parlons de la commission nationale des libérations conditionnelles; c'est la même affaire, c'est parfait, c'est quasiment une commission des «vacances» pour plusieurs prisonniers: cela rentre, cela sort et cela voyage.

On est à la veille, sur les routes, de poser des pancartes, à l'effet suivant: Attention! traverse de prisonniers! On est bien à la veille de le faire! Quand j'étais petit gars, on voyait: Attention, traverse d'animaux, et maintenant on va voir: Attention, traverse de prisonniers. Cela rentre, cela sort et cela circule. Après, on est étonné de voir que les Canadiens en général sont inquiets. Notre collègue, le député de Richmond (M. Beaudoin) a siégé au comité qui a étudié les pénitenciers, ils y sont allés. Voyons les propositions que le comité a faites d'une façon unanime, et qui sont très valables. Remarquez bien: dans trois ou cinq ans, on sera à la Chambre et on s'en reparlera. On verra que cela aura donné à peu près «zéro», à peu près comme toutes les autres commissions d'enquête. Voilà pourquoi je dis qu'en principe, je ne peux pas être en désaccord sur la proposition d'une commission royale d'enquête telle que proposée par le Nouveau parti démocratique. Cette seule proposition est en soi inadéquate ou insuffisante pour montrer vraiment notre sérieux dans notre lutte contre le crime organisé.

Monsieur le président, de deux choses, l'une: Si on est des hommes de paix, des hommes d'ordre, on va se donner des mécanismes et des lois le démontrant vraiment, de sorte qu'on va punir ceux qui ne se conforment pas à la loi, et on va encourager ceux qui s'y conforment. Je pense que cela est fondamental. Il faudra que le gouvernement y réfléchisse à deux fois avant de rejeter du simple revers de la main cette proposition. D'autre part, j'invite mes collègues du NPD à spécifier l'élargissement du rôle du mandat qu'il compte donner à cette commission.

● (1700)

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mon collègue, le solliciteur général (M. Fox), a longuement commenté la motion à l'étude, en sa qualité de ministre responsable de la GRC. Cependant, je voudrais relever brièvement quelques points qui ressortent de l'exposé du député de New Westminster (M. Leggart).

D'abord, je tiens à lui dire qu'après nous avoir demandé d'être apolitiques il s'est mis lui-même à faire nettement de la politique, tout comme le député de Calgary-Nord (M. Williams). Certes, tous les partis à la Chambre admettront que nous devons constamment chercher les moyens les plus efficaces de combattre le crime organisé, et que l'on n'y réussit guère en essayant de politiser le débat ou de préjuger des motifs de l'un ou l'autre parti. Je déplore l'approche politique que le député de New Westminster a adoptée dans le débat. Notre objectif à la Chambre, c'est et ce sera toujours de trouver le moyen le plus efficace de lutter contre le crime

Crime organisé

organisé. Son influence au Canada est subtile, perverse, et coûte des millions de dollars et un grand nombre de vies. Venant s'ajouter à la criminalité au Canada, elle a de quoi effrayer tous ceux qui s'en occupent.

L'émission de Radio-Canada a fait connaître au grand public les problèmes découlant du crime organisé, mais je tiens à bien préciser—comme l'a fait le solliciteur général—que cette émission n'a apporté rien de neuf, puisque que le public était déjà en grande partie au courant, et certainement rien que ne connaissait pas déjà la police de tout le pays. Le député de New Westminster semble s'imaginer que cette émission fait voir à la police le crime organisé sous un jour nouveau. Il n'en est rien.

Ce qui ressort surtout du débat de la motion, c'est que nous voulons—et il me semble que les Canadiens le veulent aussi—non pas des enquêtes mais des actes. Ils veulent que des individus soient surveillés, accusés, poursuivis efficacement et incarcérés dans nos pénitenciers. Comme le *Globe and Mail*, avec lequel je suis souvent en désaccord, le disait l'autre jour dans un éditorial, à propos d'un procureur général: «Il parle d'une enquête. Nous avons eu des enquêtes. Il nous faut maintenant des poursuites.» Je suis totalement d'accord là-dessus.

Le solliciteur général a fait remarquer dans sa déclaration que les divers corps policiers unissaient leurs forces pour obtenir des condamnations. Pour apporter quelque chose de concret à ce débat, j'aimerais vous lire une déclaration publiée il y a quelques instants à Toronto par trois corps policiers canadiens, la Metropolitan Police Force, la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie Royale du Canada. Elle se lit comme suit:

La Metropolitan Police Force, la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie Royale du Canada savaient depuis le début que Radio-Canada avait entrepris un programme de recherches en vue de diffuser un documentaire sur certains aspects du crime organisé au Canada. Nous avons tous vu le programme et nous ferons nos commentaires sur ce qui touche l'Ontario. Nous ne commenterons pas l'exactitude des faits présentés au cours de ce programme. Toutefois, en ce qui nous concerne, il n'a révélé aucun fait nouveau qui puisse nous aider dans nos enquêtes.

Nous savons depuis longtemps que le crime organisé est assez actif en Ontario. Les trois forces policières représentées s'efforcent continuellement de poursuivre les suspects mêlés à ces activités criminelles. Elles mènent leurs enquêtes de façon indépendante ou en unissant leurs forces. Des poursuites ont été intentées contre un certain nombre de personnes mentionnées dans ce documentaire, du moins en ce qui concerne l'Ontario, et des accusations vont être bientôt portées contre certaines autres.

Par exemple, Papalia et Sheldon Swartz ont été récemment accusés d'extorsion et condamnés à six ans de prison. Cotroni et Violi ont également été accusés d'extorsion et même si leurs condamnations ont été rejetées par la cour d'appel de l'Ontario, le ministère du Procureur général a demandé l'autorisation de faire appel devant la cour suprême du Canada. Paul Volpe a été accusé de conspiration et de fraude. L'affaire est actuellement devant les tribunaux.

Au cours des cinq derniers mois, les trois forces policières ont porté des accusations contre plus de 60 personnes mêlées au crime organisé en Ontario. Les divers chefs d'accusations sont l'extorsion dans le cas des prêts usuraires, la contrefaçon, la fraude, le jeu, le port d'armes offensives et la drogue. Les trois forces policières continuent à intensifier leurs efforts pour poursuivre les personnes mêlées au crime organisé. Leurs efforts cadrent donc avec la déclaration publique faite par le Solliciteur général de l'Ontario, l'hon. M. MacBeth, le 19 avril 1977. L'Ontario a doté sa police provinciale de ressources supplémentaires et le procureur général l'hon. McMurtry, a chargé des juristes de son ministère de s'occuper des poursuites et de fournir des conseils juridiques à la police au cours de son enquête.